

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE
Le Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables
La Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
LE CREDIT LYONNAIS
ET INTERFIMO**

Entre les soussignés :

Le Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables

Dont le siège est à MARSEILLE 13008- 485 avenue du Prado, représenté par Monsieur Jean-Marc EYSSAUTIER, son Président,

La Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes

Dont le siège social est à MARSEILLE 13008 - 485 avenue du Prado, représentée par Monsieur Pierre CASTEL, son Président,

LE CREDIT LYONNAIS

Société Anonyme au capital de 1 833 665 297 €uros, dont le siège social est à LYON 69002 - 18, rue de la République et le siège régional à MARSEILLE 13008 - 514, Avenue du Prado, SIREN n° 954 509 741 RCS LYON, représenté par Patrick LAPOUBLE, Développement commercial Méditerranée

ci-après dénommé le CREDIT LYONNAIS ou le Partenaire

INTERFIMO

Société anonyme au capital de 93 832 000 €uros, dont le siège social est à PARIS 75007, 46, boulevard de la Tour Maubourg, SIREN 702 010 513 RCS PARIS, et le siège régional MARSEILLE 13006- 24 cours Pierre Puget représenté par Patrick BERNASCONI, responsable régional

ci-après dénommé INTERFIMO ou le partenaire

Il a été convenu

Qu'en vue de faciliter l'exercice de leur activité professionnelle, le CREDIT LYONNAIS mettra à la disposition des Experts Comptables et des Commissaires aux Comptes, des financements spécifiques avec le concours d'INTERFIMO

- des services bancaires, à des conditions privilégiées, tant à titre professionnel que personnel.

Le CROEC, La CRCAC, le CREDIT LYONNAIS et INTERFIMO sont convenus d'établir entre eux des relations de partenariat dans les termes ci-après exposés dans l'article 1, qui devront avoir un caractère de réciprocité active.

ARTICLE 1 - CONDITIONS D'ACCES AUX AVANTAGES DU PROTOCOLE

Sont admis aux avantages du présent protocole,

- Les Experts-comptables et les Commissaires aux Comptes à la recherche d'une installation ou association dans un cabinet.
- Les Experts-comptables et les Commissaires aux comptes installés.
- Les jeunes Experts-comptables salariés dans un cabinet libéral et les jeunes Commissaires aux Comptes.

- L'application des conditions particulières implique naturellement l'ouverture d'un compte au CREDIT LYONNAIS.

ARTICLE 2 - CARACTERISTIQUES DES PRETS**

2-1 OBJET.

Crédits destinés à financer :

- la première installation : création de cabinet, rachat de cabinet, installation dans le cadre d'une association, d'une SCP ou d'une Société d'Exercice Libéral
- le développement du cabinet : acquisition de parts, acquisition de biens mobiliers et immobiliers, travaux professionnels , achat de clientèle

2-2 MONTANT

De 80 à 100% du besoin d'investissement (hors frais annexes) avec un minimum de 15 000€, sur justificatifs et sous réserve d'acceptation du dossier.

2-3 DUREE - REMBOURSEMENT

- Crédit « Flash » INTERFIMO (maxi 100 000€) de 3 à 7 ans
ou
- Crédit « d'Equipement » CREDIT LYONNAIS avec le concours d'INTERFIMO de 3 à 7 ans ou long terme.
Remboursement en mensualités constantes

2-4 CONDITIONS

Le taux appliqué sera calculé au moment de la mise en place du dossier aux meilleures conditions du marché.

2-5 GARANTIES -ASSURANCES

Garanties : cautions ou toute autre garantie que la banque jugera appropriée

Assurances : adhésion obligatoire destinée à garantir le remboursement du prêt en cas de décès toutes causes, invalidité absolue et définitive et d'incapacité temporaire de travail de l'emprunteur :

- soit par adhésion à un contrat groupe Interfimo
- soit par adhésion à l'assurance patrimoniale Interfimo.

**** prêts accordés sous réserve d'acceptation du dossier**

ARTICLE 3 - CARACTERISTIQUES DES SERVICES

Pour accompagner les Experts-Comptables et les Commissaires aux Comptes , le CREDIT LYONNAIS leur fait bénéficier de services spécifiques tant à titre professionnel que personnel.

3-1 Sur le plan professionnel

Tout adhérent souscrivant à la Convention Clientèle Professionnels, bénéficiera d'une réduction de 50 % sur le prix de l'abonnement de la première année .

Cette convention s'inscrit dans la relation bancaire au quotidien et comporte les produits et les services suivants.

-« Facilité de caisse »de 1500 € à 7700 € à taux préférentiel pour répondre

aux besoins éventuels de trésorerie liée à l'activité, sous réserve d'acceptation du dossier.

Gratuits :

- l'assurance « Sécurilion professionnel »pour vous protéger en cas de perte ou d'utilisation frauduleuse de vos moyens de paiements.
- Un bilan trimestriel complet de votre activité avec « Prévoir »qui est un document indispensable pour suivre sa progression pas à pas, mieux planifier ses dépenses et interpréter plus fidèlement l'avenir.

■ Frais d'Arrêtés 21 € HT/Trim

■ Suivi administratif 40 €Ht/an

■ - 30% sur la cotisation annuelle de votre carte bancaire- Visa CLEO ou Visa PREMIER à usage professionnel

■ - 50% sur l'abonnement à CREDIT LYONNAIS ACCESS, votre gestion de compte sur Internet .

Télétransmission

RELEVÉ DE COMPTE TELETRANSMIS

Avec le CREDIT LYONNAIS vous bénéficiez de conditions préférentielles en matière de récupération des écritures clients sous protocole Etebac 3.

Pour la mise en place de ce service au sein de votre cabinet nous vous proposons un interlocuteur unique pour l'ensemble de la région PACAC (Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var, Alpes de Hautes Provence, Alpes-Maritimes et Corse)

Philippe Chatonnier
514 avenue du Prado - 13008 Marseille
tél : 04 91 59 71 14 fax : 04 91 59 71 49
philippe.chatonnier@creditlyonnais.fr

Forfait mensuel

de 1 à 7 comptes	25.20 euros
de 8 à 20 comptes	50.40 euros
de 21 à 45 comptes	75.6 euros
plus de 46 comptes	126 euros

AUCUNE FACTURATION DE LA CONSOMMATION

CONSULTATION DE COMPTE INTERNET

Le service CL Access permet de consulter ses comptes et d'effectuer de nombreuses opérations courantes sans se déplacer 7 jours/7, 23h/24h (1 heure d'interruption entre 0h00 et 1h00), gestion des effets(Opter), impayés (LCR et Adp), gestion du portefeuille Titres,

DEMI TARIF

REMISE D'OPERATIONS SUR INTERNET

service de remises d'opérations sous protocole Internet : virements France et Internationaux, avis de prélèvements, et effets de commerce.

**ABONNEMENT MENSUEL
5 EUROS**

Certification et Signature électronique

Le développement des échanges sur Internet se traduit par une transformation de certains modèles transactionnels classiques (TVA, URSSAF, cartes grises...).

Pour faciliter la mise en place de la téléTVA, le Crédit Lyonnais, 1ère banque française accréditée « Autorité de Certification » le 1er Juin 2001 par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, vous apporte une réponse complète incluant la commande des certificats et le traitement des téléversements.

Offre produits et Tarifs :

Trois types de logiciel (validité 3 ans)

- 1 - certificat logiciel : 60 euros / an
- 2- certificat logiciel et carte à puce : 90 euros / an
- 3 - clef USB (Token) : 120 euros /an
(inclus la fourniture d'une clef personnalisée)

cette tarification comprend :

- l'enregistrement par correspondance
- l'assistance de la hot line pour la mise en place
- la génération d'un certificat (et téléchargement sur la carte à puce ou la prise USB pour les offres (2) et (3))
- la révocation en direct sur le site ou par la hot line
- l'assistance téléphonique pour la gestion du Certificat
- l'assurance couvrant le vol, la perte, la destruction et la couverture des pertes financières résultant d'un usage frauduleux du Certificat par un tiers

3-2 Sur le plan personnel

Cette offre comprend principalement :

- financement possible jusqu'à 100% de la valeur du bien (hors frais de notaire et de garanties)
- - 25% sur les frais de dossier
- Gratuite : l'assurance Multirisque Habitation pendant 2 mois pour toute souscription simultanée.

ARTICLE 4 - MISE A DISPOSITION DES OUTILS FINANCIERS DEVELOPPES PAR INTERFIMO

Les Experts-comptables et les Commissaires aux Comptes pourront disposer pour leurs clients professionnels libéraux - voire pour eux-mêmes - d'outils développés par Interfimo :

- Des logiciels de simulation (passage en SEL)
- Des notes techniques (dispositifs d'assurances croisées entre associés et de Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux)

En contrepartie, les Experts-comptables et les Commissaires aux Comptes consulteront Interfimo pour les financements éventuels et les assurances des opérations liées.

ARTICLE 5 - PARTENARIAT

5 -1 Le CROEC et la CRCAC s'engagent :

- à promouvoir auprès de ses adhérents les prêts et services à conditions privilégiées que le CREDIT LYONNAIS et INTERFIMO mettent à leur disposition dans le cadre du présent protocole.
- à faire connaître Interfimo à l'ensemble de ses adhérents à travers ses supports de communication : site Internet, lettre aux adhérents, conférences, ou lors de manifestations professionnelles
- à mettre en relation INTERFIMO ou le CREDIT LYONNAIS avec les Experts-comptables et les Commissaires aux Comptes ayant un projet de financement, d'évaluation de cabinet, de gestion de patrimoine, d'assurances crédit ou de protection patrimoniale

5 - 2 Le CREDIT LYONNAIS et INTERFIMO s'engagent à étudier rapidement et à traiter de manière personnalisée toutes les demandes d'évaluation et de financement et les feront bénéficier d'un taux adapté , aux meilleures conditions du marché.

5 - 3 : Le CROEC et la CRCAC, le CREDIT LYONNAIS et INTERFIMO conviennent de se rencontrer au moins 2 fois l'an , pour faire le point sur le respect de l'ensemble des engagements pris par toutes les parties et déterminer les dispositions à venir.

ARTICLE 6 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la signature. Elle est ensuite renouvelable par tacite reconduction pour de nouvelles périodes successives d'un an, sauf dénonciation par l'une quelconque des parties par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois minimum avant sa date anniversaire.

En cas de dénonciation, les financières privilégiées obtenues sur les prêts en cours et les autres dispositions du contrat sont maintenues jusqu'à échéance des dits prêts.

Fait en deux exemplaires, à MARSEILLE, le 17 / 06 / 2005

Pour le Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables (CROEC).

Pour la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes.(CRCAC)

Pour INTERFIMO

Pour le CREDIT LYONNAIS

L'organisation du CREDIT LYONNAIS

Le CREDIT LYONNAIS a mis en place , dans un souci de mieux répondre aux besoins spécifiques de sa clientèle, une organisation par marchés.

Rattachés à la Direction d'Exploitation Particuliers Professionnels de la Méditerranée, située à Marseille, les Directions Particuliers Professionnels des Bouches du Rhône, des Alpes de Hautes Provence, du Var, du Vaucluse , des Alpes Maritimes et la Corse sont à votre service à travers leurs réseaux d'agences (voir liste en annexe C-3).

En parallèle, le CREDIT LYONNAIS a adapté son dispositif d'après-vente par la création d'Unités d'Appui Commercial.

Ainsi l'UAC Particuliers Professionnels de Marseille regroupe l'ensemble des traitements administratifs des opérations bancaires de la clientèle pour les Bouches du Rhône.

Au sein de ce dispositif les Responsables Commerciaux Professionnels sont les pivots de la relation. Ils assurent la centralisation des informations et le suivi des comptes.

Vos correspondants au CREDIT LYONNAIS

Direction d'Exploitation Méditerranée
Mr Patrick LAPOUBLE
Promoteur Professionnels
514 Avenue du Prado
13008 MARSEILLE
Tél : 04 91 59 71 34
Fax : 04 91 59 73 49

DPP Marseille
Mr Jean DELAMICHELLE

25 Rue Saint Ferréol
13001 Marseille
Tél : 04 91 59 77 00
Fax : 04 91 59 77 09

Mr Philippe CHATONNIER
Responsable Moyens de Paiements et Services
Tél : 04 91 59 71 14
Fax : 04 91 59 73 49

Mme Elisabeth AZZOPARDI
Responsable Commercial Professionnels
Tél. 04 91 59 77 05
Fax 04 91 59 77 09

DPP AIX EN PROVENCE
Mr Emmanuel AUBIN

DPP TOULON
Mr Michel BALESTRAT

DPP SAINT RAPHAEL
Mr Jean-Marc CROS

Mr Philippe CAMPAGNA
Responsable Commercial Professionnels
Tél : 04 42 25 84 05
Fax : 04 42 27 38 15

Mr Antoine NACCI
Responsables Commerciaux Professionnels
Tél. 04 94 22 68 30
Fax.04 94 22 68 27

Mr Jean-Marc DEBONO
Tél. 04 94 40 26 56
Fax. 04 94 40 26 70

DPP AVIGNON
Mr Jérôme DUCROUX

DPP NICE
Mr Daniel GIULIANI

DPP CANNES
Mr Jean-Marc RATTET

Mme Martine FERNANDEZ
Responsable Commercial Professionnels
Tél 04 90 27 67 26
Fax.04 90 27 67 14

Mr Gilles RICHIER
Responsables Commerciaux Professionnels
Tél.04 93 82 84 08

Mme Nathalie BUREAU
Tél. 04 92 99 74 51

DPP CORSE
Jean-Claude GRABIER

Mr Jean-François CASSAR
Responsable Commercial Professionnels
Tél. 04 95 50 42 49
Fax 04 95 51 31 21